
**Textiles — Essais de solidité des
teintures —**

Partie F02:
**Spécifications pour les tissus témoins en
coton et en viscose**

iTeh STANDARD PREVIEW
Textiles — Tests for colour fastness —
(standards.iteh.ai)
Part F02: Specification for cotton and viscose adjacent fabrics

ISO 105-F02:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-F02:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 105-F02 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*. (standards.iteh.ai)

Cette première édition annule et remplace la Section F02 de la troisième édition de l'ISO 105-F (ISO 105-F:1985), qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 105 a auparavant été publiée en 13 «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec une date de publication comprise entre 1978 et 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» chacune désignée par une lettre correspondant à la partie et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-F02:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009>

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie F02:

Spécifications pour les tissus témoins en coton et en viscose

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie un tissu témoin non teint en coton (et un tissu témoin non teint en viscose) utilisables pour l'évaluation du dégorgeage dans les essais de solidité des teintures. Les propriétés de dégorgeage des tissus témoins en coton (et en viscose) soumis à essai sont évaluées par référence à des tissus témoins de référence en coton (et en viscose) à l'aide d'un tissu témoin teint de référence en coton, tous ces tissus provenant d'une source bien identifiée.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 105-A02, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-86c88149ad5-105-f02-2009>

ISO 105-A05, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A05: Évaluation instrumentale du changement de couleur pour conversion en degrés de l'échelle de gris*

ISO 105-C10:2006, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie C10: Solidité des teintures au lavage au savon ou au savon et à la soude*

ISO 105-J01, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie J01: Principes généraux du mesurage de la couleur de surface*

ISO 105-J02, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie J02: Évaluation instrumentale de la blancheur relative*

ISO 3071, *Textiles — Détermination du pH de l'extrait aqueux*

ISO 3801, *Textiles — Tissus — Détermination de la masse par unité de longueur et de la masse par unité de surface*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

tissu témoin en coton soumis à essai

tissu témoin en coton conforme aux exigences de 4.1

3.2

tissu témoin de référence en coton

tissu témoin de référence en coton conforme aux exigences de 4.1

3.3

tissu témoin teint de référence en coton

tissu témoin teint de référence en coton conforme aux exigences de 4.1 et teint au C.I. Direct Blue 71

3.4

tissu témoin en viscose soumis à essai

tissu témoin en viscose conforme aux exigences de 4.2

3.5

tissu témoin de référence en viscose

tissu témoin de référence en viscose conforme aux exigences de 4.2

NOTE Le tissu témoin de référence en coton (3.2), le tissu témoin teint de référence en coton (3.3), et le tissu témoin de référence en viscose (3.5) peuvent être obtenus uniquement auprès de la Direction régionale Est de l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), située au 25, rue Alfred Werner, 68059 Mulhouse Cedex 2, France.

4 Spécifications relatives aux tissus témoins

4.1 Spécifications relatives au tissu témoin en coton

Le tissu doit présenter les propriétés suivantes:

4.1.1 Masse surfacique: (115 ± 5) g/m² déterminée conformément à l'ISO 3801.

4.1.2 Blancheur: $Y_{10} = 89 \pm 2$

$$W_{10} = 80 \pm 3$$

$$T_{10} = -1 \pm 1$$

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009>

**ITeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

ISO 105-F02:2009

Les mesurages doivent être effectués en tenant compte de la composante spéculaire, conformément à l'ISO 105-J01, à l'exception de l'utilisation de l'appareil 0/45 (ou 45/0). Les valeurs de luminance (Y_{10}) et de teinte (T_{10}) et l'indice de blancheur (W_{10}) doivent être calculés à l'aide de l'illuminant normalisé CIE D65 et de l'observateur de référence colorimétrique CIE 1964 (10°), conformément à l'ISO 105-J02.

La blancheur doit être mesurée, au minimum, sur quatre épaisseurs de tissu témoin en coton pour que les résultats du mesurage soient considérés comme uniformes.

4.1.3 Valeur de pH de l'extrait aqueux: le pH, déterminé par la méthode spécifiée dans l'ISO 3071, doit être de $7,0 \pm 0,5$.

NOTE Des informations concernant la production du tissu témoin de référence en coton sont données dans un rapport produit par les co-secrétariats de l'ISO/TC 38/SC 1.

4.2 Spécifications relatives au tissu témoin en viscose

Le tissu doit présenter les propriétés suivantes:

4.2.1 Masse surfacique: (140 ± 5) g/m² déterminée conformément à l'ISO 3801.

4.2.2 Blancheur: $Y_{10} = 85 \pm 5$

$$W_{10} = 75 \pm 6$$

$$T_{10} = -1,0 \pm 1,2$$

Les mesurages doivent être effectués en tenant compte de la composante spéculaire, conformément à l'ISO 105-J01, à l'exception de l'utilisation de l'appareil 0/45 (ou 45/0). Les valeurs de luminance (Y_{10}) et de teinte (T_{10}) et l'indice de blancheur (W_{10}) doivent être calculés à l'aide de l'illuminant normalisé CIE D65 et de l'observateur de référence colorimétrique CIE 1964 (10°), conformément à l'ISO 105-J02.

La blancheur doit être mesurée, au minimum, sur quatre épaisseurs de tissu témoin en coton pour que les résultats du mesurage soient considérés comme uniformes.

4.2.3 Valeur de pH de l'extrait aqueux: le pH, déterminé par la méthode spécifiée dans l'ISO 3071, doit être de $7,0 \pm 0,5$.

NOTE Des informations concernant la production du tissu témoin de référence en viscose sont données dans un rapport produit par les co-secrétariats de l'ISO/TC 38/SC 1.

5 Évaluation des propriétés de dégorgeement des tissus témoin en coton et en viscose soumis à essai

5.1 Généralités

Étant donné que les tissus témoins doivent donner des résultats reproductibles lors des essais de solidité des teintures, leur caractéristique la plus importante est celle des propriétés de dégorgeement normalisées.

Les propriétés de dégorgeement du tissu témoin en coton soumis à essai doivent être conformes à celles du tissu témoin de référence en coton soumis à essai avec le tissu témoin teint de référence en coton.

Les propriétés de dégorgeement du tissu témoin en viscose soumis à essai doivent être conformes à celles du tissu témoin de référence en viscose soumis à essai avec le tissu témoin teint de référence en coton.

5.2 Mode opératoire

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009>

5.2.1 Mode opératoire pour le tissu témoin en coton soumis à essai

Placer un tissu témoin teint de référence en coton entre le tissu témoin en coton soumis à essai et le tissu témoin de référence en coton. Afin d'éliminer d'éventuelles différences liées aux conditions d'essai, placer les tissus témoin d'essai et témoin de référence en coton dans la même éprouvette composite. Effectuer l'essai sur l'éprouvette conformément à l'ISO 105-C10:2006, numéro d'essai A (1).

NOTE Des informations concernant la production de tissu témoin teint de référence en coton sont données dans un rapport produit par les co-secrétariats de l'ISO/TC 38/SC 1.

5.2.2 Mode opératoire pour le tissu témoin en viscose soumis à essai

Placer un tissu témoin teint de référence en coton entre le tissu témoin en viscose soumis à essai et le tissu témoin de référence en viscose. Afin d'éliminer d'éventuelles différences liées aux conditions d'essai, placer les tissus témoin d'essai et témoin de référence en viscose dans la même éprouvette composite. Effectuer l'essai sur l'éprouvette conformément à l'ISO 105-C10:2006, numéro d'essai A (1).

5.3 Exigences de performance

La différence de couleur entre le dégorgeement sur le tissu témoin en coton soumis à essai et le dégorgeement sur le tissu témoin de référence en coton ne doit pas dépasser l'indice 4-5 sur l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations, conformément à l'ISO 105-A02 ou à l'ISO 105-A05.

La différence de couleur entre le dégorgeement sur le tissu témoin en viscose soumis à l'essai et le dégorgeement sur le tissu témoin de référence en viscose ne doit pas dépasser l'indice 4-5 sur l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations, conformément à l'ISO 105-A02 ou à l'ISO 105-A05.

Bibliographie

- [1] ISO 105-A01, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais*
- [2] Publication CIE n° 15:2004, *Colorimétrie*, 3^{ème} édition

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-F02:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-F02:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58210f2f-03e4-4d50-a83e-1862890109af/iso-105-f02-2009>